



**Symposium régional conjoint OACI/CAFAC destiné aux États africains
sur l'économie des aéroports et des services de navigation aérienne
(Kampala, Ouganda, 17 – 19 août 2009)**

Mesures de suivi (d'ici à mars 2010, l'OACI suivra les progrès réalisés sur les diverses questions)

Le symposium est convenu d'agir sur les dix conclusions suivantes :

Mesures :	Suite à donner par :			Autres partenaires :
	OACI	CAFAC	ÉTATS	
1) L'OACI doit conserver sa position d'instance mondiale de l'aviation civile dans le domaine du transport aérien	Continuer à jouer un rôle clé dans ce domaine	De concert avec d'autres régions, veiller à ce que l'OACI conserve sa position d'instance mondiale pour toutes les questions relatives à l'aviation civile internationale	Continuer à accueillir des réunions OACI et, dans la mesure du possible, à les financer si l'OACI n'est pas en mesure de le faire	Fournisseurs de services Industrie de l'aviation
2) Compte tenu du besoin impérieux de certains États africains d'assurer la viabilité de leurs aéroports, l'OACI doit fournir des éléments indicatifs sur l'exploitation de ces aéroports	Continuer d'aider les États dans ce domaine	Assurer la coordination sur ces questions avec l'OACI, les communautés économiques régionales (CER) et les États	Tenir l'OACI au courant de leurs besoins et des faits nouveaux survenus dans le domaine du transport aérien sur leur territoire	Donateurs Partenaires du développement Industrie de l'aviation
3) S'assurer que les redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne ne servent qu'à couvrir les coûts de la fourniture des installations et des services destinés à l'aviation civile	Continuer à recueillir et à publier des données sur les redevances et les taxes appliquées par les États, et suivre leur évolution	Assurer la coordination sur ces questions avec l'OACI, les CER et les États	Les États devraient se conformer aux politiques de l'OACI relatives aux redevances et s'abstenir d'imposer systématiquement le transport aérien international civil	Industrie de l'aviation

4) Il faut améliorer le processus de consultation entre les fournisseurs de services et les usagers	Continuer à offrir conseils et assistance aux États dans ce domaine	Continuer à offrir conseils et assistance aux États dans ce domaine	Rendre les consultations obligatoires avant d'instituer de nouvelles redevances ou d'en augmenter le montant	CER Industrie de l'aviation
5) Les données statistiques revêtent une importance capitale pour la planification des fournisseurs d'aéroports et de services de navigation aérienne, et pour le contrôle de leur performance	Continuer à offrir des ateliers de formation à l'intention du personnel chargé du traitement de ce type de données	Assurer la coordination avec l'OACI pour la tenue d'ateliers de formation du personnel des fournisseurs de services chargé de traiter ces données	Créer un processus efficace de collecte et d'analyse des données qui doivent être communiquées à l'OACI	CER Industrie de l'aviation
6) Encourager les aéroports à tirer parti du programme de formation conjoint OACI/ACI sur les redevances d'usage et à envisager d'accueillir ces formations	Informier périodiquement les États et les fournisseurs de services au sujet du programme de formation	Encourager les États et les fournisseurs de services à prendre des candidats en charge	S'efforcer de prendre en charge des candidats dans le cadre de ce programme	CER Industrie de l'aviation en général
7) Les États doivent choisir la forme de supervision économique qui correspond à leurs circonstances particulières, avec entre autres objectifs de prévenir le risque d'abus de position dominante, d'assurer la non-discrimination et la transparence dans l'application des redevances, et de protéger les intérêts des passagers et autres usagers	Continuer à fournir des éléments indicatifs aux États et les encourager à les appliquer	Encourager les États à choisir la forme de supervision économique appropriée	Choisir la forme de supervision économique correspondant à leurs circonstances particulières	CER
8) Les États doivent veiller à ce que les fournisseurs de services mettent en place des systèmes de gestion des performances ainsi que des domaines clés de performance pour mesurer leur performance, et à ce qu'ils s'en servent lors des consultations avec les usagers	Continuer à fournir des éléments indicatifs aux États et aux fournisseurs de services, et les encourager à les appliquer	Encourager les États et les fournisseurs de services à mettre en place des systèmes de gestion des performances	S'employer activement à mettre en place des systèmes de gestion des performances	Organisations de fournisseurs de services

9) Les États sont encouragés à incorporer dans leurs législations, politiques et accords de transport aérien les principes de l'OACI en matière de non-discrimination, d'adéquation des redevances aux coûts, de transparence et de consultation, pour veiller à la conformité des aéroports et des ANSP	Suivre la mise en œuvre par les États	Sensibiliser les États et les CER et les encourager à adhérer aux politiques de l'OACI	Fournir à l'OACI les renseignements dans ce domaine	CER Industrie de l'aviation
10) Les organisations régionales et sous-régionales sont invitées à suivre la mise en œuvre des politiques de l'OACI par les États (sondage d'ici mars 2010)	Aider les organisations régionales dans ce processus	Suivre et aider les communautés régionales d'intégration économique dans ce processus	Fournir à l'OACI et à la CAFAC les renseignements dans ce domaine	CER Industrie de l'aviation